



COMMUNE DE SULLENS

Municipalité

Préavis municipal 1/2017 au Conseil communal de Sullens

CAPTAGE « EN BOUZENET »

TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DE LA CHAMBRE PRINCIPALE DE CAPTAGE

(ADAPTATION DU RESEAU DE TRANSPORT ET DE L'APPAREILLAGE DU RESERVOIR DE LA CROIX)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Préambule

Lors de la séance de coordination des travaux réalisés dans le cadre du Plan directeur de la distribution de l'eau potable (nommé ci-après : PDDE) du 25 novembre 2016, la Municipalité prend connaissance des 2 approches pour le futur approvisionnement d'eau potable au niveau communal, soit : une approche locale et une approche régionale.

Pour la première, les travaux proposés concernent la mise en conformité des installations existantes tout en assurant l'alimentation en eau par un seul régime de pression (suppression de la STAP, station de pompage, de Perroset) et la défense incendie, cette dernière étant garantie par le raccordement au service des eaux de Lausanne (nommé ci-après : SE).

Pour la deuxième, il s'agit de mettre hors service les installations communales (réservoir, station de pompage, traitement, etc.) et de se raccorder en direct au réseau de Lausanne. Dans cette condition, l'alimentation en eau et la défense incendie seront garanties par le SE.

Dans les deux approches, il a été mentionné que le système de captage de « En Bouzenet », devrait être conservé, soit pour être repris par le SE, soit comme point principal d'approvisionnement d'eau. Selon le Service de la consommation et des affaires vétérinaires du canton de Vaud (SCAV), conserver le captage nécessite d'une évaluation des débits produits par la ressource et la garantie d'une production d'eaux en accord avec les normes en vigueur.

La Municipalité, étant intéressée par l'approche selon laquelle la Commune de Sullens conserve ses sources (système de captage/transport de « En Bouzenet ») et le SE fournit l'eau d'appoint selon besoin, souhaite mettre en place les travaux de mise en conformité et les travaux de raccordement nécessaires au niveau du nouveau réservoir de la Croix.

En effet, une étude a été réalisée du système de captage qui met en évidence la nécessité d'une mise aux normes actuelles des installations existantes.

De plus, le tronçon de conduite qui mène l'eau au nouveau réservoir de la Croix a été supprimé et l'appareillage mis hors service. Dans le cadre des travaux de réhabilitation ces installations devront être rétablies.

Cette étude a abouti et nous sommes en mesure aujourd'hui de vous demander un crédit de construction pour la réalisation des travaux.

Constat préliminaire

- ✓ le système de captage de « En Bouzenet » date du début du siècle passé
- ✓ un important travail de mise en conformité des couvercles et des travaux de maçonnerie ont été réalisés en 2010 ;
- ✓ la conduite de départ (en aval de la chambre de rassemblement) a été remplacée (environ 250 m) suite aux éboulements produits dans le secteur ;
- ✓ le 75% de la conduite de transport (du captage au réservoir de la Croix) a été remplacée à ce jour ;
- ✓ la chambre principale de captage n'est pas conforme aux normes en vigueur (directives SSIGE). Ceci est dû au vieillissement des ouvrages et aux normes appliquées lors de sa construction.
- ✓ les volumes d'eau fournis par le captage sont certainement plus importants que ceux mesurés dans l'ancien réservoir de « La Croix ». Ces débits méritent donc d'être évalués et valorisés ;
- ✓ en 2008, le SCAV et le SE préconisaient déjà le suivi du potentiel de la ressource (qualitatif et quantitatif) en vue d'une future réutilisation des ouvrages.

Travaux proposés

- remplacement de la chambre principale de captage, par une chambre conforme aux normes en vigueur (directive SSIGE-W6)
- pose, à l'intérieur de la chambre, d'un système de comptage permettant la prise instantanée du débit produit.
- remplacement d'une portion de l'ancienne conduite d'eau potable alimentant le nouveau réservoir de la Croix, par une nouvelle conduite en PE soudé et des vannes de régulation (longueur du tronçon environ 35 mètres).
- adaptation du système de traitement UV, situé dans l'ancien réservoir de la Croix, dans la salle des vannes du nouveau réservoir de la Croix.
- pose des compteurs au niveau du nouveau réservoir de la Croix permettant de réaliser des bilans hydrauliques
- adaptation et/ou remplacement des appareillages et des conduites existantes (au nouveau réservoir de la Croix)
- suivi et contrôle des données et des installations concernées.

Coût des travaux y compris honoraires d'ingénieur (TTC)

- Fourniture, pose et équipement d'une chambre principale de captage Fr. 50'000.--
- Fourniture et pose d'une conduite PE100 SDR17(S-8) PN10. Ø100 mm; L= 35 m Fr. 33'000.--
- Travaux d'adaptation/remplacement des appareillages et des conduites existantes Fr. 25'000.--
- Fourniture et pose des compteurs d'eau (Boussens et captage) et travaux divers de raccordement Fr. 8'000.--
- Pose (réutilisation) des UV sur la conduite d'arrivée des eaux de captage Fr. 6'000 --

• Fourniture et pose d'un turbidimètre (contrôle de la qualité d'eau du captage) y compris transmission GSM	Fr. 8'000 --
• Divers et imprévus (~10%)	<u>Fr. 12'000.--</u>
Total de l'investissement demandé (TTC)	Fr. 142'000.--

Financement

Ces travaux seront financés par les liquidités courantes et seront amortis sur 20 ans. Ce préavis n'apporte pas de charges financières supplémentaires au compte de fonctionnement.

CONCLUSION

La Municipalité prie le Conseil communal de Sullens de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal, dans sa séance du 5 avril 2017, après avoir :

- vu le préavis municipal n° 1/2017,
- entendu les rapports de la Commission des finances et de la Commission chargée de l'étude de ce projet,
- considéré que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux,
- de lui octroyer le crédit nécessaire de Fr. 142'000.--,
- d'accepter le financement proposé.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 13 février 2017.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

C. Gozel

A. Ramuz

Responsables du préavis : M. Georges Guignard

Commission des finances : Mme et MM. Eric Dubauloz, Pascal Schweingruber, Claude Simond, Alain Badan et Evelyne Edgar

Commission chargée de l'étude du projet : Olivier Berger, Serge Böhi, Thierry Golay, Patrick Poncioni et Simon Allaz